III

TULLIANA : *CATIL.* 4, 18 ET 4, 20

par L. FERRERES

Professeur à l'Université de Barcelone
Philologie Classique. E-08071 Barcelone

Dans *Catil.*, 4, 18 quelques manuscrits de la tradition cicéronienne, les codex *b* = *Benedictoburanus, Monac.* 4611, *s* = *Salisburgensis, Monac.* 15964 et *x* = *Laurentianus L* 45, offrent la lecture *uoluntate studio uirtute* en face du témoignage *uoluntate* du reste des manuscrits. Quelque chose de semblable arrive en 4, 20, où la lecture *infirmam* s'oppose à *infirmam et contemptam* attestée de même par *bsx*, outre *h* = *Harleianus* 2682. Ces manuscrits appartiennent, respectivement, *b* et *s* à la famille β, *x* à γ, tandis que *h* offre des concomitances remarquables avec α, selon le classement en trois groupes établi par NOHL à partir des manuscrits les plus intéressants qui nous ont transmis le texte des *Catilinaires*. De ces trois familles, on accorde l'autorité la plus grande à α, comprenant les mss. *C* = *Cluniacensis* 489, codex *mutilus* qui en 4, 15-24 présente une lacune, *A* = *Ambrosianus C.* 29, *V* = *Vossianus Lat. O.* 2 et *a* = *Mediceus Laurentianus* 45, 2. En conséquence, REIS (Teubner, Leipzig, 1933), en établissant le texte, a rejeté, ainsi que d'autres éditeurs [1], le témoignage de *bsx* dans le premier cas et celui de *bsxh* dans le second; il écrit donc :

> 18. *omnes ordines ad conseruandam rem publicam mente, uoluntate, uoce consentiunt.*
> 20. *ego, quanta manus est coniuratorum quam uidetis esse permagnam, tantam me inimicorum multitudinem suscepisse uideo : sed eam esse iudico turpem et infirmam et abiectam.*
>
> eam esse iudico turpem *aVu* : eam esse turpem iudico *At, Haury* eam iudico esse turpem *bs* eam turpem iudico *Clark Bornecque Macdonald.*

Les lectures rejetées par ces savants coïncident avec la transmission, dans les deux passages, d'une version du texte plus élargie, qui semble s'accorder mieux avec l'abondance qui, comme le fait remarquer Quintilien [2], distinguait l'élocution cicéronienne de celle de Démosthène. Du reste, en ce qui concerne le premier passage, le groupe de mots *studio uirtute*, attesté par *bsx*, se rencontre déjà en 4, 15 : *qua frequentia, quo studio, qua uirtute ad communem salutem dignitatemque consentiunt!*, ce qui semble une anticipation de l'idée reprise après en 4, 18. Dans le second passage, la série de quatre qualificatifs reliés à l'aide de trois liens copulatifs, transmise par *bsxh*, est parallèle à celles que l'on rencontre dans d'autres endroits des discours : *cupidis et iratis et coniuratis et ab religione remotis* (*Font.*, 21); *uir fortis et experiens et domi nobilis et M. illius Aurii propinquus* (*Cluent.*, 23). D'ailleurs, l'incorporation au texte des leçons rejetées par les éditeurs n'altère la clausule finale, ni dans le premier passage : *uirtute, uoce consentiunt* 2 γ, ni dans le second : *contemptam et abiectam* 1 B' (γ).

1. CLARK (Oxford, 1905), BORNECQUE (Paris, 1926), HAURY (Paris, 1969), MACDONALD (London, 1977).

2. 10.1.106 : *in eloquendo est aliqua diuersitas : densior ille (Demosthenes), hic (Cicero) copiosior, ille concludit adstrictius, hic latius, pugnat ille acumine semper, hic frequenter et pondere, illic nihil detrahi potest, hic nihil adici, curae plus in illo, in hoc naturae.*

Les constatations que nous venons de signaler suffiraient, peut-être, à récupérer ces variantes de l'apparat critique où elles ont été reléguées. Mais il y a encore une autre considération, d'ordre externe cette fois, qui vient à l'appui de l'autorité de telles lectures.

Insérés dans le texte de l'opuscule *Moriundum esse pro dei filio* de Lucifer de Calaris se trouvent des passages d'une empreinte cicéronienne indéniable. En I, 54 ss., on lit [3] : *sed perspicis, in tuo palatio intra uelum licet stans tulisti responsum a me ad conseruandam salutem omnes dei seruos calcata friuola auctoritate tua mente, uoluntate, studio, uirtute, uoce consentire*, et, tout de suite après, en II, 1 ss. : *aduertis quomodo caduca dominatio tua quanto contra nos saeuire dignatur, quod tanto ea iudicetur esse infirmis, contemptibilis, inanis, debilis et abiecta* [4]. Malgré la réécriture à laquelle ces emprunts ont été soumis, il n'est pas difficile de deviner quel est le texte sous-jacent. La conclusion paraît évidente : le texte transmis par *bsx* en 4, 18 et par *bsxh* en 4, 20 s'accorde avec la recension de ce discours connue par Lucifer vers le milieu du IV[e] siècle.

Au sujet de l'ordre des mots *eam esse iudico turpem*, qui a été préféré par REIS, l'attestation de Lucifer *ea iudicetur esse infirmis* permet de supposer que, dans le texte cicéronien utilisé par cet auteur, on lisait aussi *eam iudico esse turpem*, de même que dans les manuscrits *bs*, dont l'autorité s'en trouve renforcée. Ici, CLARK a proposé l'omission d'*esse* d'après la lecture *eam esse turpem iudico* de *At.* [5]. Mais le fait qu'*esse* soit une lecture attestée par le *consensus codicum* et, indirectement, par le témoignage de Lucifer ne conseille pas son omission. On constate d'ailleurs, dans la langue des discours, un usage de *iudico* dans lequel la construction avec un double accusatif (= c. direct + attribut du c. direct) coexiste avec celle qui comporte acc. + *esse* + acc. : *quem hic ordo... conseruatorem patriae iudicarat* (*Pis.*, 23); *quem uos patriae conseruatorem esse saepissime iudicaritis* (*har. resp.*, 58); *quem patres conscripti custodem patriae iudicassent* (*dom.*, 102); *cuius urbis seruatorem me esse senatus... iudicarit* (*dom.*, 101); *nisi forte uos... consulem, non hostem iudicatis Antonium* (*Phil.*, 4, 6); *hunc... iudicat non esse consulem* (*Phil.*, 3, 12). Il n'y a donc aucune raison d'ordre linguistique qui vienne à l'appui de l'omission proposée par le savant anglais.

Il en est de même pour la suppression de *et*, dans *et contemptam* de *bsxh*, attestée par quelques *recentiores* et acceptée par ORELLI : *sed eam esse iudico turpem et infirmam, contemptam et abiectam.*, étant donné que, comme nous l'avons mis en évidence plus haut, les séries à quatre qualificatifs coordonnés au moyen de trois liens copulatifs ne sont pas étrangères à la langue de Cicéron.

À notre avis, malgré son appartenance à une famille *peioris notae*, le *consensus* de *bs*, renforcé partiellement par *xh* et ratifié par le témoignage de Lucifer, transmet ici le vrai texte cicéronien. Par conséquent, il faut lire :

> 18. *omnes ordines ad conseruandam rem publicam mente, uoluntate, studio, uirtute, uoce consentiunt.*
> 20. *ego, quanta manus est coniuratorum, quam uidetis esse permagnam, tantam me inimicorum multitudinem suscepisse uideo : sed eam iudico esse turpem et infirmam et contemptam et abiectam.*

3. D'après l'édition de G. F. DIERCKS, *C. C. L.*, VIII, Turnhout, 1978, p. 266-267.

4. Au sujet de ces emprunts voir mon article *Un par de pasajes ciceronianos en Lucifer de Cálaris* dans *Faventia*, 14/2, 1992 (sous presse).

5. Peut-être, l'éditeur anglais a-t-il considéré que la présence de *esse* était le résultat d'une addition superflue provoquée par l'emploi de *esse* qui se trouve dans *quam uidetis esse permagnam*; mais, par exemple, en *Phil.*, 8, 2-3, on lit : *potest enim esse bellum, ut tumultus non sit, tumultus autem esse sine bello non potest... Ita fit, quem ad modum dixi, ut bellum sine tumultu possit, tumultus sine bello esse non possit.*